

L'UNSA SJ a dans sa déclaration liminaire a dénoncé :

- la pression du chiffre envers les fonctionnaires pour absorber les stocks générés par la grève des avocats et la 1<sup>ère</sup> crise COVID
- l'absence d'effectivité du télétravail et la non activation des PCA
- la gestion injuste des jours de congés/RTT et de la prime liés au COVID
- l'absence d'accompagnement dans la fusion des juridictions

**Sur la situation sanitaire** : Les chefs de CA rappellent les directives ministérielles quant à la poursuite normale de l'activité. Ils précisent que cela n'exclut pas l'absence de précautions via le gel, les masques et les plexiglas dont les juridictions ont été dotés. Ils indiquent que du produit désinfectant est en outre à la disposition des agents pour la désinfection des claviers et des téléphones.

L'UNSA SJ a demandé la désignation d'un référent Covid par juridiction afin de permettre aux agents d'avoir un interlocuteur unique qui maîtrise toutes les données et informations sur le sujet, de préférence l'assistant de prévention.

Pour une parfaite information sur l'évolution du virus sur le ressort, les organisations syndicales ont demandé la transmission de tableaux de bord.

Concernant les masques DIM, aucun n'a été distribué sur le ressort.

**Sur la prime COVID** : Les chefs de CA indiquent avoir conscience que la répartition n'était pas parfaite mais que l'enveloppe était trop réduite pour satisfaire chacun. Ils s'en sont remis aux propositions des chefs de juridiction et des DG ; ils n'ont pas souhaité faire le choix, fait par certaines CA, d'exclure les magistrats, ni de procéder à une répartition égalitaire de l'enveloppe entre les agents sollicités.

11 recours leur ont été adressés : un seul a reçu un avis favorable.

**Sur le télétravail** : 2 thèmes se dégagent : le télétravail pérenne et le télétravail en période de crise.

Avant la seconde vague de COVID, les juridictions ont été sollicitées pour connaître leurs projets/options qui pourraient être mis en œuvre pour du télétravail pérenne. Les propositions seront étudiées ultérieurement.

Les chefs de CA indiquent que, contrairement à ce qui est dit en juridiction, les ultra portables déployés en avril n'ont pas été repris et que les juridictions sont dotées en matériel informatique même s'ils indiquent que le ressort ne dispose pas assez d'ordinateurs pour tous, que la mutualisation des ultras portables n'est pas envisagée (2 jours à un agent et 2 jours à un autre) et que les applicatifs civils restent difficilement télé-travaillables (WINCI est en expérimentation en distanciel mais le nombre d'utilisateurs simultanés sera très limité). L'UNSA SJ a dénoncé cette exclusion de fait de possibilité du travail, outre la défiance culturelle dont le greffe est victime sur cet outil.

**Sur le recrutement des contractuels** : C'est la priorité de la CA, le recrutement devant intervenir avant fin décembre pour des raisons budgétaires et ces arrivées constituant néanmoins des aides pour les juridictions. Il y a peu de candidatures à ce jour.

Aucune formation spécifique n'est prévue pour ces contractuels avant leur arrivée en juridiction. L'UNSA SJ a rappelé qu'elle ne souhaite pas que la localisation de ces postes se télescope avec celle des stagiaires ENG ou des titulaires qui attendent une mobilité dans des sites géographiques attractifs.

**Plan formation** : les formations prévues jusqu'en fin d'année sont maintenues, avec la possibilité de les faire en distanciel.

Le plan 2021 est élaboré à partir des besoins des agents recensés via ESTEVE notamment pour les formations généralistes comme la préparation concours.

**Sur la charte des temps de Chaumont** : elle a été validée par 2 voix contre 1 sous réserve de retraits des mentions non prévues par la réglementation.

**Point sur la fusion des juridictions** : Les chefs de cour font droit à la demande de l'Unsa SJ de dédier un CT sur la réorganisation des juridictions suite à la fusion. Une date sera programmée prochainement.

Catherine SOLIVELLAS  
Hervé BONGLET  
Raphaèle TIREL (expert)